

**Conseil du développement industriel****Cinquante-deuxième session**

Vienne, 25-27 novembre 2024

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Activités de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés**Activités de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés****Rapport du Directeur général**

En application de la résolution GC.20/Res.3 relative à la Déclaration ministérielle de Vienne pour les pays les moins avancés, le présent document fournit des informations sur la suite donnée à cette résolution et sur les activités qui ont été entreprises et les manifestations qui ont été organisées en faveur de ces pays.

I. Introduction

1. Consciente du statut particulier et de la vulnérabilité des pays les moins avancés (PMA), l'ONUDI promeut un développement industriel inclusif et durable, qu'elle considère comme un moteur essentiel de la transformation structurelle. Elle est déterminée à aider les PMA à sortir de manière durable et irréversible de cette catégorie par un développement industriel et économique à long terme, en coopération avec les parties prenantes et les partenaires concernés. Elle s'emploie à transformer structurellement les PMA, pour lesquels une industrie à faible émission et résiliente face aux changements climatiques, un agrobusiness prospère, des institutions fortes, un secteur privé dynamique et une main-d'œuvre qualifiée sont autant de moteurs d'une économie résiliente, diversifiée et compétitive. Le but est que leurs économies soient bien intégrées dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, et au service d'une utilisation équitable et responsable des ressources et d'une prospérité durable de la population.

2. L'ONUDI a toujours soutenu les efforts d'industrialisation des PMA. Son cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 vise à répondre aux besoins de ces pays. Sachant que 33 d'entre eux se trouvent en Afrique et 12 dans la région de l'Asie et du Pacifique, les activités de l'ONUDI prennent en compte l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique, la coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire et la dimension mondiale de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



3. En application de la résolution GC.19/Res.3, l'ONUDI a élaboré une stratégie opérationnelle en faveur des PMA pour 2022-2031, assortie d'un plan d'exécution. Cette stratégie a été approuvée dans la Déclaration ministérielle de Vienne, adoptée à la dixième Conférence ministérielle des PMA coorganisée par l'ONUDI, puis saluée dans la résolution GC.20/Res.3, adoptée à la vingtième session de la Conférence générale de l'ONUDI.

4. La stratégie opérationnelle en faveur des PMA, assortie de son plan d'exécution, réaffirme la détermination de l'Organisation à aider les PMA à atteindre leurs objectifs de développement. Cette détermination se traduit par une collaboration étroite avec les États Membres, le système des Nations Unies, notamment le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que d'autres partenaires de développement. Ces collaborations sont cruciales pour l'élaboration et l'exécution des programmes d'action complets en faveur des PMA. La stratégie, qui prend pleinement en compte le Programme d'action de Doha en faveur des PMA pour 2022-2031, repose sur une évaluation complète de la précédente stratégie opérationnelle, dont elle intègre les meilleures pratiques auxquelles celle-ci a donné lieu.

5. Par sa résolution GC.20/Res.3, la Conférence générale a demandé qu'un plan d'action soit élaboré pour la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle. Ce plan devait être élaboré en étroite concertation avec les États Membres et les partenaires et parties prenantes concernés, et cadrer avec le Programme d'action de Doha en faveur des PMA pour 2022-2031 et avec les cadres stratégiques et les politiques de l'ONUDI sur le sujet. Le but était d'intégrer la nouvelle stratégie opérationnelle dans les travaux d'ensemble de l'Organisation. L'élaboration du plan d'exécution consistait donc à définir des mesures ciblées, à étudier de nouveaux moyens pour mobiliser des ressources et à établir un cadre directeur commun pour les interventions collectives intégrées et menées à une plus grande échelle par l'ONUDI, le but étant de promouvoir et d'accélérer un développement industriel inclusif et durable en Afrique.

6. L'ONUDI a engagé un processus de consultation, en organisant notamment un dialogue sur le développement avec les États Membres, afin de recueillir des indications essentielles sur la marche à suivre pour élaborer le plan d'exécution dans les domaines de la coordination, des partenariats et de la mobilisation de ressources ainsi que des mécanismes de suivi et de communication des résultats. Les commentaires recueillis avant, pendant et après la session serviront à la révision du plan d'exécution ; ils seront essentiels pour s'assurer que celui-ci remédie effectivement aux difficultés propres aux PMA. L'ONUDI prévoit d'exécuter sa stratégie opérationnelle en faveur des PMA et le plan d'action qui s'y rapporte en collaboration avec l'ensemble des États Membres, faisant valoir la solidarité mondiale et la coopération internationale. Elle travaillera en étroite collaboration avec les membres du Groupe consultatif interorganisations sur les PMA, les organismes de coopération pour le développement, les communautés économiques régionales et d'autres partenaires afin de renforcer les modalités de partenariat innovantes et d'étudier les possibilités de financement alternatif.

II. Contribution au développement des pays les moins avancés

7. L'analyse qui suit évalue les contributions cumulées que 56 projets de l'ONUDI menés en faveur de PMA ont apportés dans les six domaines prioritaires définis dans le Programme d'action de Doha. Afin d'analyser rigoureusement les retombées obtenues dans l'ensemble de ces domaines, la méthode employée a consisté à mettre chaque projet en correspondance avec une ou plusieurs priorités du Programme d'action de Doha. De nombreux projets recoupant plusieurs domaines en raison de leur inscription dans différentes sous-catégories, un même projet peut contribuer à la concrétisation de plusieurs priorités.

a) Investir dans le capital humain

8. En 2024, l'ONUDI mène 18 projets au titre de cette priorité, ce qui représente 32,14 % des projets qu'elle mène dans les PMA. La valeur de ces projets est de 22,66 millions de dollars, soit 52,51 % de la valeur totale du portefeuille de projets menés en faveur des PMA. La part – substantielle – du budget allouée à ces projets traduit l'importance accordée au développement humain et à l'atténuation de la pauvreté.

9. Le développement industriel inclusif et durable, qui est une source de revenus essentielle, permet une évolution rapide et soutenue du niveau de vie de tous. L'ONUDI reste déterminée à intensifier le développement des compétences industrielles par l'enseignement et la formation techniques et professionnels, la promotion de l'entrepreneuriat, l'autonomisation des femmes et des jeunes, le soutien aux secteurs locaux de la santé et la bonne gouvernance industrielle dans les PMA.

10. Pour concrétiser ces engagements, l'ONUDI met en œuvre, avec le soutien de différents donateurs, un certain nombre de projets dans les domaines concernés aux niveaux national, régional et mondial. À titre d'exemple, on peut citer la création du Centre zambien de formation industrielle (Zambian Industrial Training Academy), qui vise à améliorer l'employabilité des jeunes ; l'élaboration de la politique industrielle cambodgienne, qui énonce des conseils pratiques et des recommandations en faveur du développement industriel et sectoriel ; et le développement durable de la pêche artisanale et semi-industrielle au Soudan. Comme exemples de bonnes pratiques, on peut mentionner les projets d'enseignement et de formation techniques et professionnels menés au Libéria, en Sierra Leone, au Soudan et en Zambie. Le pôle de créativité lancé en Éthiopie par l'ONUDI (Creative Hub Ethiopia) a soutenu, à ce jour, 183 projets qui ont permis à 120 microentreprises et petites et moyennes entreprises (PME) d'acquérir des compétences spécialisées et de mettre au point plus de 240 produits.

b) Exploiter les moyens offerts par la science, la technologie et l'innovation

11. En 2024, l'ONUDI mène 18 projets au titre de cette priorité, ce qui représente 32,14 % des projets qu'elle mène dans les PMA. La valeur de ces projets est de 18,96 millions de dollars, soit 43,95 % de la valeur totale du portefeuille de projets menés en faveur des PMA. La part – notable – des ressources financières allouées à ces projets traduit l'importance des investissements consacrés à la promotion de la science et de la technologie.

12. Guidée par la devise « Le progrès par l'innovation », l'ONUDI affirme le pouvoir qu'ont les solutions innovantes d'ouvrir la voie à un avenir prospère pour les PMA. Par le renforcement des partenariats internationaux et l'intensification du transfert de connaissances et de technologies, elle contribue à améliorer l'accès aux technologies de pointe, à renforcer les systèmes nationaux d'innovation, à promouvoir la transition numérique et à améliorer l'aide mondiale au développement. Elle aide les PMA à prendre en compte la quatrième révolution industrielle dans leurs programmes de développement nationaux et à doter les institutions et le secteur privé de capacités accrues pour adopter de nouvelles technologies, tout en encourageant le transfert de connaissances et de technologies dans le cadre de différents modèles de partenariat et par la coopération Sud-Sud.

13. L'ONUDI soutient la science, la technologie et l'innovation au niveau national en travaillant avec les PME pour stimuler la croissance économique et lutter contre la pauvreté. Elle encourage également l'adoption de politiques qui favorisent les investissements des PME, contribuent à la compétitivité des entreprises et facilitent l'accès de celles-ci aux marchés pour leur permettre d'acquérir des compétences, de se doter de technologies, de bénéficier de financements et de nouer des partenariats mondiaux dans le cadre de consortiums d'exportation, de groupements de PME et d'initiatives axées sur l'innovation. Certains des projets exécutés par l'ONUDI portent sur : 1) le développement de l'agrotechnologie pour la croissance

économique du sud et du centre de la Somalie, le but étant de répondre aux besoins locaux en matière de mécanisation, d'exploitation et de maintenance des anciens équipements agro-industriels ; 2) la prestation d'une assistance technique aux fins de la modernisation du secteur éthiopien du cuir et des articles en cuir, le but étant d'accroître sa compétitivité ; et 3) le Programme mondial d'innovation par les technologies propres, qui vise à accélérer l'innovation et la création de start-ups et de PME dans le domaine des technologies propres dans plusieurs PMA, notamment la Sierra Leone, le Cambodge et la République démocratique du Congo.

c) Appuyer la transformation structurelle

14. En 2024, l'ONUDI mène 31 projets au titre de cette priorité, ce qui représente 55,36 % des projets qu'elle mène dans les PMA. La valeur de ces projets est de 36,66 millions de dollars, soit 84,96 % du montant total des dépenses consacrées aux projets menés en faveur des PMA. Le fait que la majeure partie du budget soit allouée à ces projets traduit l'importance cruciale accordée à la transformation structurelle.

15. L'ONUDI joue un rôle crucial dans la transformation des PMA en mettant en place une coopération technique ciblée dans le domaine de l'agriculture et de l'agro-industrie. En encourageant la création de valeur ajoutée dans les produits agricoles et en créant des emplois non agricoles dans les zones rurales, elle contribue au développement économique et à la transformation structurelle de ces pays. En Éthiopie et au Sénégal, plusieurs parcs agro-industriels sont en train d'être créés avec le soutien de l'Organisation, ce qui suppose une mobilisation à grande échelle de ressources et de partenariats. Par ailleurs, l'ONUDI améliore l'accès à l'énergie propre dans les PMA en encourageant l'adoption de sources d'énergie renouvelables et l'efficacité énergétique. En Gambie, elle a collaboré avec le Fonds pour l'environnement mondial et des prestataires de services locaux pour installer des réseaux d'énergie solaire, de manière à réduire la dépendance du pays à l'égard de la biomasse traditionnelle et des combustibles fossiles importés pour sa production d'électricité. À Madagascar, elle a contribué à la mise en place de petites centrales hydroélectriques dans les zones rurales, renforçant ainsi les capacités de production des populations locales.

d) Développer les échanges commerciaux internationaux des PMA et renforcer l'intégration régionale

16. En 2024, l'ONUDI mène 50 projets au titre de cette priorité, ce qui représente 89,29 % des projets qu'elle mène dans les PMA. La valeur de ces projets est de 37,99 millions de dollars, soit 87,82 % du montant total des dépenses. Le fait qu'une majorité de projets et qu'une part considérable des dépenses soient axées sur cette priorité traduit l'importance accordée au commerce et à l'intégration régionale.

17. L'ONUDI renforce la compétitivité de l'offre des PMA en aidant leurs entreprises à se conformer aux normes internationales en matière de qualité, de sécurité et de responsabilité sociale, afin de leur permettre de participer aux échanges commerciaux régionaux et mondiaux. Certains des projets exécutés par l'Organisation portent sur : le transfert d'écotechnologies pour le renforcement des capacités des entreprises en matière de responsabilité environnementale et sociale dans le bassin du Niger ; la défense des changements d'orientation pour la croissance durable du secteur du cacao au Libéria ; le renforcement des moyens d'action des microentreprises et PME en République-Unie de Tanzanie par la mise en conformité avec les normes de qualité (projet Qualitan) ; le renforcement de la compétitivité des entreprises à l'exportation (projet PROMOVE Comércio) ; la promotion d'une production durable au Mozambique pour la compétitivité du marché et les échanges commerciaux internationaux ; le renforcement de la compétitivité en Sierra Leone par l'amélioration de la productivité et du respect des normes commerciales dans certaines chaînes de valeur ; et le renforcement de la compétitivité commerciale et de l'environnement économique au Mozambique.

e) Parer aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, faciliter le relèvement après la pandémie de COVID-19 et renforcer la résilience face aux chocs futurs

18. En 2024, l'ONUDI mène 40 projets au titre de cette priorité, ce qui représente 71,43 % des projets qu'elle mène dans les PMA. Bien qu'il y en ait moins qu'au titre de la priorité 4, leur valeur est de 23,94 millions de dollars, soit 55,48 % de la valeur totale du portefeuille de projets menés en faveur des PMA.

19. Dans le cadre de diverses initiatives, l'ONUDI donne la priorité au renforcement de la résilience en prévision des chocs futurs. Ces initiatives consistent notamment à mettre en place une reprise durable et inclusive après la COVID-19, à intensifier le soutien de la production pharmaceutique et des soins de santé, à améliorer la résilience face aux changements climatiques et les capacités d'adaptation, à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et à améliorer l'accès au financement de l'action climatique et aux technologies climatiques. L'ONUDI aide également les pouvoirs publics et les entreprises à développer une industrie à faible émission de carbone et résiliente face aux changements climatiques, en leur fournissant des conseils sur les lignes à adopter, en procédant à des évaluations de leurs points faibles et en déployant des technologies d'adaptation qui cadrent avec les mesures d'atténuation. En particulier, elle s'attaque aux problèmes de pénurie d'eau exacerbés par les changements climatiques, par exemple dans le cadre du projet consacré au renforcement de l'engagement et de l'action du groupe des PMA sur les changements climatiques. Au Sénégal, l'initiative de gestion durable des villes contribue à la promotion d'un urbanisme durable, et au Bangladesh, l'ONUDI intervient en faveur d'une utilisation durable du plastique et de la prévention des déchets marins.

20. D'autres projets mis en œuvre par l'ONUDI dans les PMA portent notamment sur : une meilleure préparation du secteur privé du Lesotho à la transition vers des énergies propres ; la promotion des innovations en matière de technologies et de modèles d'activité axés sur l'adaptation aux changements climatiques, et de l'entrepreneuriat au service du renforcement de la résilience et de la création d'emplois en Sierra Leone ; la réduction de la vulnérabilité et le renforcement de la résilience face aux changements climatiques par la promotion de l'innovation, du transfert de technologies d'adaptation et de leur déploiement à grande échelle dans les chaînes de valeur agricoles prioritaires, et par la création d'emplois ; le renforcement de l'adaptation et de la résilience face aux changements climatiques dans le secteur des huiles essentielles à Madagascar ; la mise en place d'un mécanisme de mobilisation d'investissements privés destinés à financer des solutions fondées sur la nature favorisant la résilience face aux changements climatiques qui affectent les zones côtières dans les PMA ; et le renforcement de l'engagement et de l'action du groupe des PMA sur les changements climatiques.

f) Mobiliser la solidarité internationale, des partenariats mondiaux redynamisés et des outils et instruments innovants

21. En 2024, l'ONUDI mène 27 projets au titre de cette priorité, ce qui représente 48,21 % des projets qu'elle mène dans les PMA. Le montant des dépenses engagées au titre de ces projets est de 3,73 millions de dollars, soit 8,64 % du total.

22. Pour permettre aux PMA de sortir de manière durable et irréversible de cette catégorie, l'ONUDI fait porter son action sur la mobilisation de ressources nationales, la promotion des investissements (en particulier des investissements étrangers directs), le maintien de l'accès à des mesures de soutien international et la disponibilité des données nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs et cibles du Programme d'action de Doha. Elle collabore avec des institutions financières internationales et des organismes internationaux de financement du développement, ainsi qu'avec des acteurs du secteur privé, afin d'assurer à ses projets et initiatives des retombées intéressantes. Les formes les plus courantes que prend sa

collaboration avec les entreprises sont les projets de coopération technique, la passation de marchés, les manifestations et les espaces d'échanges, et les publications conjointes destinées à diffuser des connaissances et des pratiques exemplaires. Par ailleurs, l'ONUDI a créé le modèle du Programme de partenariat pays pour mobiliser des investissements à grande échelle en faveur du développement industriel au niveau national. Son réseau de bureaux de promotion des investissements et de la technologie contribue à mettre en relation des investisseurs et des fournisseurs de technologies provenant de pays développés et de pays en développement, y compris de PMA.

23. En Éthiopie, l'ONUDI met en œuvre, dans le cadre d'un partenariat public-privé, un projet visant à améliorer la durabilité et l'inclusivité de la chaîne de valeur du café, qui a permis d'accroître la productivité de l'activité, la qualité du produit et la durabilité des exportations. Elle s'est également associée à la Banque mondiale et au Centre du commerce international pour mettre en œuvre le programme ACP-Business Friendly, financé par l'Union européenne et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Ce programme a aidé plusieurs pays, dont des PMA, à améliorer leurs stratégies et leurs capacités de promotion des investissements.

g) Manifestations mondiales en faveur des PMA

24. La troisième table ronde ministérielle organisée dans le cadre du forum multilatéral sur la politique industrielle, intitulée « Une politique industrielle pour faire sortir les PMA de cette catégorie », a constitué un espace essentiel d'échanges d'idées, de données d'expérience et de stratégies, lesquelles ont permis à des PMA de réussir leur transition vers la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Cette manifestation visait à réunir des ministres et des parties prenantes de poids issus de PMA pour présenter et examiner des cas où la politique industrielle avait réussi à jouer un rôle central dans l'accélération de la croissance économique, l'amélioration de la productivité et la transformation structurelle de leurs économies. En mettant l'accent sur ces exemples de réussite, il s'agissait d'inspirer d'autres PMA afin qu'ils adoptent des stratégies similaires et les adaptent à leur contexte propre.

III. Mesure à prendre par le Conseil

25. Le Conseil est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document.